

# Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 04 avril 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aix-sur-Vienne, selon convocation en date du 29 mars 2023, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS étant secrétaire de séance.

**Délibération n°2023/57**

**En date du 04 avril 2023**

**Portant sur :**

Acquisition parcelle de terrain non bâtie sise rue de Cognac

Membres	29
Présents	24
Représentés	5
Votants	29
Exprimés	29
Pour	29
contre	0

**Présents :**

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Guy MARISSAL, Monsieur Patrick BENAYOUN, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Stéphanie MERCIER, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID.

**Représentés :** Monsieur Xavier ABBADIE par Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Christelle THORÉ par Madame Stéphanie MERCIER, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Patrice POT, Madame Amanda SABOURDY par Monsieur René ARNAUD, Monsieur Gilles THEILLAUMAS par Monsieur Patrick BENAYOUN

Monsieur le Maire indique que la Commune souhaite acquérir une partie de la parcelle de terrain cadastrée section AW n°306, pour une superficie **d'environ** 1,2 hectares, située rue de Cognac et appartenant à Madame TRICAUD Jacqueline.

**Ce bien offre l'opportunité pour la Commune de pouvoir disposer de foncier situé le long du ruisseau de Chamborêt ce qui facilitera la mise en œuvre des travaux liés à la renaturation de ce cours d'eau.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,

Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

**Vu l'accord écrit de la propriétaire,**

**Considérant l'intérêt de la Collectivité de se porter acquéreur de cette propriété,**

Le Conseil Municipal :

- **approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section AW n°306, d'une superficie d'environ 1,2 hectares, située rue de Cognac, pour un montant de 5 500,00 € auprès de Madame TRICAUD Jacqueline domiciliée 4 rue de Cognac 87700 AIXE SUR VIENNE**
- **autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération**
- **précise que l'étude notariale de Maître SALLON/DAURIAC-CHALOPIN sera chargée de la rédaction de l'acte.**

A AIXE SUR VIENNE, le 04 avril 2023

Le Maire  
René ARNAUD

Transmis le : 06 avril 2023 Publié le : 06 avril 2023
--